

MPRA

Munich Personal RePEc Archive

University and Entrepreneurship in Haiti

Bénédique Paul

Centre de Recherche en Gestion et Economie du Développement
(CREGED), Faculté des Sciences Économiques et Administratives
(FSEA) (Faculty of Economics and Management), Université
Quisqueya

16. April 2012

Online at <http://mpra.ub.uni-muenchen.de/39015/>

MPRA Paper No. 39015, posted 31. May 2012 06:35 UTC

Université et entrepreneuriat en Haïti¹

Dr. Bénédique PAUL

benediquep.paul@unig.edu.ht

Economiste institutionnel et Economiste de l'innovation
Directeur adjoint du Centre de Recherche en Gestion et Economie du Développement
(CREGED)
Enseignant-Chercheur à la Faculté des Sciences Economiques et Administratives (FSEA)
Université Quisqueya (UniQ), Haïti.

Résumé

Cet article renseigne le rôle de l'université dans la reconstruction d'Haïti sous un point de vue économique. Pour se reconstruire, les Haïtiens ont besoin de pouvoir se réaliser et subvenir à leurs propres besoins, tout en combattant le biais comportemental créé par l'assistanat. En étudiant la relation université-entrepreneuriat en Haïti, l'article souligne la nécessité pour l'université d'être repensée afin de jouer le rôle de vecteur de la culture entrepreneuriale en vue du développement économique du pays.

Mots-clés : Université, Entrepreneuriat, Innovation, Formation, Recherche.

1. Introduction

Les universités se multiplient en Haïti pourtant l'Université Haïtienne reste une entité à construire. Elle n'existait pas en tant que telle avant le séisme du 12 janvier 2010. Après ce sinistre, sa construction reste un défi entier. Le défi est d'autant plus grand que l'université doit jouer un rôle central dans le processus de reconstruction nationale. Malheureusement ce rôle n'est pas réellement compris par les principaux acteurs du développement dans le pays.

L'université a toujours été le lieu par excellence de la production de la connaissance et du savoir. En Haïti, les universités ont largement contribué à produire des élites (intellectuelle, économique et politique) déconnectées de la réalité nationale. Pendant ce temps, dans beaucoup d'autres pays de la région, les universités ont participé à l'émergence de classe d'affaires soucieuse du développement national. Dans la plupart des pays, l'université joue un rôle central dans la formation des ressources humaines et dans la transmission des valeurs (Alpha Dia, 2011). Parmi celles-ci, et dans un souci de développement économique, les valeurs entrepreneuriales jouent un rôle de premier plan. Dans cette optique sont apparues des concepts nouveaux comme « université entrepreneuriale » (Verstraete, 2000 ;

¹ Communication au colloque et séminaire organisés par le Centre de Recherche et d'Appui aux Politiques Urbaines (CRAPU), Université Quisqueya, Haïti, les 19 et 20 avril 2012.

Clark,1998), « entrepreneuriat académique » ou « acadépreneuriat » (Alpha Dia, ibid.). Il s'agit pratiquement d'un changement de paradigme ou, dans une certaine mesure, d'une innovation universitaire, consistant à non seulement à « apprendre à faire » (Miclea, 2004) aux étudiants afin de leur mener à adopter la culture entrepreneuriale, mais aussi de placer l'université dans une démarche de participation active dans la production de richesse économique. Cette démarche relevant aussi de la compétence de l'Etat est sensée amener ce dernier à faire preuve d'innovation institutionnelle (Paul, 2012a) en créant un cadre d'incitations favorable à l'accomplissement de cette nouvelle mission de l'université et à l'expression de l'esprit entrepreneurial au sein de la population. Ce faisant, les pouvoirs publics montreront qu'ils savent répondre adroitement à la question de Birch (1981) : Who creates Jobs ?

Dans cet article, la question débattue est la suivante : **« dans quelle mesure l'université haïtienne peut contribuer à développer l'entrepreneuriat et impulser la croissance économique en Haïti ? »**. Pour répondre à cette question, nous analysons d'abord la relation entre l'université et l'entrepreneuriat d'un point de vue historique (Karutko, 2005 ; Filion, 1997) et en considérant quelques exemples (Fayolle, 2001 ; Henault et M'Rabet, 1990 ; Dia, 2011). Cette analyse nous amène à non seulement questionner la fonction sociétale de l'université haïtienne mais aussi le fondement même de celle-ci dans la mesure où elle doit participer à l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'étude de cas national que constitue la présente analyse suit la même démarche que celle adoptée par Abdoul Apha Dia (2011) pour le Sénégal. Evidemment, le cas sénégalais peut être considéré comme bien meilleur au cas haïtien.

2. La relation université – entrepreneuriat

L'appropriation de la problématique de l'entrepreneuriat par l'université est relativement récente. Alors que dans les universités, les économistes ont pendant longtemps étudié les causes et les mécanismes de production de la richesse des nations, les théoriciens du management ont produit des outils et idéaux-types de direction de l'entreprise très efficaces. Mais une certaine distance a persisté entre l'université et l'entrepreneuriat et a abouti à deux mondes distincts qui se connaissent finalement peu.

2.1. Quelques aspects historiques

Le vingtième siècle a vu se développer un corpus important de théories managériales. Pourtant, aucune relation n'était cependant établie entre l'Université et l'entrepreneuriat (Dia, 2011). L'université se contentait d'accomplir deux missions historiques : la formation et la recherche. L'entrepreneuriat était traité à titre de formation post-universitaire (Schmitt, 2005).

C'est seulement à partir des années 1980 que les universités commencent à accompagner leurs membres dans l'action d'entreprendre (Slaughter et Leslie, 1997). Dès lors, les universités se sont transformées en agent du développement économique (Etzkowitz, 2003).

Elles ne se contentent plus d'octroyer des diplômes à des jeunes animés uniquement d'un comportement salarial. Elles sensibilisent et accompagnent les jeunes mais aussi les chercheurs à faire montre de comportement entrepreneurial.

Il y a quelques années, Muhammad Yunus, Prix Nobel de la Paix pour son implication dans la vulgarisation de l'innovation microfinancière, s'est prononcé contre le fait que les jeunes sortant de l'université préparent leur curriculum vitae et non un plan d'affaires. Dans un pays où les personnes formées cherchent tous un emploi, il est naturel que le taux de chômage soit très élevé. Car il faut des entrepreneurs pour créer les emplois. De la même façon, il existe un cercle vicieux aboutissant à la disparition de l'université sinon sa déconnexion de la réalité, si les formations ne débouchent pas sur une activité économique/professionnelle. A l'échelle d'une nation, l'université contribuerait alors à détruire les ressources disponibles, puisqu'il se poserait un problème de rentabilité de l'investissement éducatif. Dès lors, on comprend que le rôle de l'investissement éducatif dans le développement économique et l'intérêt de l'Etat à encourager l'université à se porter actrice de la promotion de l'entrepreneuriat.

2.2. Exemples d'implication entrepreneuriale de l'université

Pour Abdoul Apha Dia (op. cit.), qui a présenté un panorama très complet de la relation université-entrepreneuriat au Sénégal, l'université doit accomplir cinq types d'actions en faveur de l'entrepreneuriat, à savoir : la sensibilisation, la formation, la recherche sur l'entrepreneuriat, le conseil et l'accompagnement des projets entrepreneuriaux. L'exemple de l'université de Metz, en France, présenté par Schmitt et Bayad (2001), montre deux actions-clés mises en œuvre pour promouvoir un environnement entrepreneurial et développer des conditions favorables à l'entrepreneuriat au sein de l'université. Il s'agit de détecter les potentiels et d'accompagner le jeune entrepreneur.

En fait, en France, comme le rapporte Alain Fayolle (2001), l'enseignement de l'entrepreneuriat se développe également à un rythme soutenu, si bien qu'il se pose un problème d'organisation dans le système éducatif. Soulignant le rôle de l'entrepreneuriat dans l'enseignement universitaire, Fayolle (ibid.) propose de « **reconnaître et valoriser l'entrepreneuriat comme une spécialité de recherche et de formation à part entière** ».

3. L'université haïtienne et l'entrepreneuriat

Selon la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (DERS) du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP), il existait en 2009 près de 200 établissements universitaires en Haïti, dont seulement une cinquantaine est autorisée à fonctionner. Parmi cette cinquantaine, certaines jouissent d'une notoriété qui tend à s'élargir mais la qualité de l'enseignement n'est pas sanctionnée. Si nous considérons le critère de la taille, entendue comme public étudiant, les premières

universités seraient l'Université d'Etat d'Haïti (plus de 10 000 étudiants) et l'Université Quisqueya (près de 3 000 étudiants) (GTEF, 2010). Les estimations du GTEF (ibid. p. 130) avancent le chiffre de 180 000 pour la population estudiantine dans les établissements universitaires haïtiens en 2010.

Les enjeux et défis auxquels fait face l'université haïtienne, et que nous allons faire état, peuvent être rapidement approchés par deux indicateurs importants : le taux de diplômation et le niveau moyen de formation des enseignants. D'une part, selon le GTEF qui reprend les résultats de l'enquête de la DESRS, en 2009, un établissement universitaire haïtien [hors UEH] aurait diplômé en moyenne seulement 64 étudiants. D'autre part, selon la même source, à peine 10% des enseignants dans les établissements universitaires était titulaire d'un diplôme de maîtrise. Ces deux indicateurs, en plus de l'absence du statut formel d'enseignant-chercheur, encore de celui de chercheur, montrent bien le problème de la recherche et l'innovation dans l'université haïtienne.

3.1. Enjeux

L'implication de l'université haïtienne dans l'entrepreneuriat a des enjeux à deux niveaux différents. Tout d'abord, l'université est le premier bénéficiaire d'une telle démarche dans la mesure où elle y trouvera un lieu pour insérer ses diplômés, un lieu de recherche scientifique et une source de financement. Ensuite, et plus grande échelle, cette implication concerne l'ensemble de l'économie nationale, voire la société globale.

3.1.1. Intérêt de l'enseignement universitaire de l'entrepreneuriat

Pour Alain Fayolle (2001), l'« enseignement de l'entrepreneuriat » comprend l'ensemble des actions de sensibilisation, formation et d'accompagnement des étudiants (ou apprenants) qui concourent tout aussi bien à les faire évoluer sur des registres culturel et comportemental qu'à leur transmettre des connaissances et savoirs « actionnables ». Dans cette perspective, l'entrepreneuriat porte sur trois registres (l'état d'esprit, les comportements, les situations) et deux dimensions (une dimension individuelle, une dimension collective) (Fayolle, ibid.).

3.1.1.1. *L'insertion des diplômés*

Comme au Sénégal par exemple, l'application des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) a entraîné le gel des recrutements dans la fonction publique. Par exemple, le ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR) a clairement indiqué qu'il ne recrute plus les jeunes diplômés en agronomie. Ainsi, il est devenu nécessaire que l'université accompagne les étudiants dans la création d'entreprise.

D'un point de vue éthique, l'université a l'obligation d'informer les étudiants sur les débouchés de chaque programme de formation. Autrement dit, pour continuer ses

programmes, l'université, en l'absence de débouchés dans la société, doit contribuer à en créer en promouvant l'entrepreneuriat.

En effet, comme le montre Vestraete (2000) et l'argumentent Schmitt et Bayad (2001), les étudiants et les enseignants-chercheurs de l'université constitue un « réservoir » riche et varié d'entrepreneurs potentiels mais souvent inexploité. L'université peut non seulement détecter ces personnes mais elle doit les indiquer la meilleure façon de concrétiser leur projet. Elle doit veiller à encourager la dimension collective des projets car il ne s'agit pas d'amener chaque étudiant à créer une entreprise.

3.1.1.2. Le terrain de recherche

Pour offrir des enseignements à jour et en lien avec la réalité, l'université doit mettre en œuvre des programmes de recherche. A ce titre, l'université haïtienne a tout à entreprendre. Car la vocation d'une université est, plus que de transmettre le savoir, mais de le créer. Dans le domaine de l'entrepreneuriat, l'implication de l'université haïtienne peut changer la donne. En contribuant à créer des entreprises, l'université constitue son propre terrain de recherche. A partir de là, elle peut changer d'approche : considérer l'entreprise non plus comme lieu d'utilisation des produits de la recherche, mais comme moyen de production de la connaissance. Ainsi, plus il y a d'entreprise, plus intense pourra être la production scientifique.

La création de clusters ou d'incubateurs d'entreprises constituerait à la fois un lieu d'apprentissage pour les étudiants mais aussi un terrain de recherche et d'expérimentation (recherche-action) pour les enseignants-chercheurs dans les universités. D'ailleurs, il est nécessaire pour l'université et le régulateur de créer ce statut. Bien entendu, les deux doivent d'abord s'instituer à travers une démarche que nous qualifions de volontariste. A propos de volontarisme, l'université Quisqueya a, depuis quelques années, progressé dans la promotion du statut de l'enseignant-chercheur. Ce qui lui vaut un leadership incontestable dans l'enseignement universitaire haïtien.

3.1.1.3. Le financement

Le séisme du 12 janvier 2010 l'a montré, les universités haïtiennes ne sont pas capables de s'autofinancer. Même les plus anciennes, comme l'UEH, peinent à se financer la reconstruction de leurs locaux après cette catastrophe. Pourtant, en s'impliquant dans le domaine de l'entrepreneuriat, les universités auraient un rapport privilégié avec les entreprises et l'industrie qui auraient tout intérêt à financer en retour la dynamisation de l'université. Le partenariat universités-entreprises est un duo gagnant dans les deux sens. Et les retombées ne se limitent pas à ces dernières, elles bénéficient à toute la société.

3.1.2. Enjeux pour l'économie haïtienne

Pour se développer, un pays doit pouvoir compter sur ses élites. Dans sa fonction sociale, l'université constitue le cœur du développement. A ce titre, peut-être qu'il existe un lien entre le maintien de la pauvreté en Haïti et la marginalisation de l'université par les dirigeants.

3.1.2.1. La création d'emplois et la valorisation du capital humain

Une société qui cherche à améliorer la qualité de ses membres doit investir dans l'éducation mais surtout dans la recherche, et par conséquent dans l'université. Haïti ne peut plus se complaire à répéter « analfabèt pa bèt ». L'accroissement de la population pourrait constituer un atout (Paul, 2011) s'il y avait une université haïtienne et que celle-ci jouait son rôle d'instigateur de créativité et de véhicule d'esprit entrepreneurial.

L'université impliquée dans l'entrepreneuriat constitue un point de départ d'une vraie politique d'emplois. Comme le souligne le rapport Attali « Aux Etats-Unis, par exemple, les diplômés et les enseignants d'une seule université, le Massachusetts Institute of Technology, se trouvent à l'origine de quelques 4.000 entreprises (pour plus de la moitié créées par des anciens étudiants dans les quinze années ayant suivi l'obtention du diplôme et pour une sur six dans les cinq années suivant le diplôme) faisant vivre plus d'un million de personnes » (Attali, 1998).

3.1.2.2. L'accompagnement de la modernisation

La voie de modernisation de la société haïtienne doit passer par une implication forte de l'université haïtienne. Le cas échéant, le risque de dénaturation culturelle est fort tant le placage de modèles étrangers dans les modes de consommation de la population haïtienne perturbe la construction identitaire (Paul, 2009).

L'université, à travers la recherche dans les différentes disciplines scientifiques, contribue à penser la modernisation aussi bien qu'à la produire ou l'accompagner. A ce titre, elle doit innover dans ses programmes de formation et de recherche. L'université ne peut plus se contenter d'enseigner selon ses capacités internes, mais aussi, et surtout, selon les besoins de la société.

L'université haïtienne doit questionner les aspects éthiques liés à la modernisation, d'autant plus que l'individu hypermoderne fait des exigences aux entrepreneurs sans nécessairement se préoccuper des effets futurs. L'université doit alors être à l'avant-garde des évolutions et des mutations technologiques. Ce rôle est particulièrement crucial en matière de consommation.

3.1.2.3. La diversification des modes de consommation

L'entrée d'Haïti dans le capitalisme mondial, sans les structures du capitalisme, entraîne une mutation rapide et une diversification accrue des modes de consommation. L'université doit

alors, par ses recherches scientifiques et sa politique de sensibilisation entrepreneuriale, orienter sinon influencer cette diversification qu'elle ne peut naturellement plus contrôler.

Avec l'accroissement de la population dont le taux moyen de croissance dépasse celui de l'économie, l'investissement (public et privé) dans l'éducation ne peut se cantonner uniquement dans la production d'idées. Elle doit permettre aux individus, via l'enseignement de l'entrepreneuriat, de développer leurs talents et leur créativité, de réaliser leurs rêves. Et comme disait Adam Smith, ce faisant, les individus contribueront à la production de richesse à l'échelle de la nation. Schumpeter l'a depuis longtemps bien argumenté, l'entrepreneur est le moteur du développement économique.

Tous ces enjeux que nous venons de souligner, comme dans le cas du changement institutionnel, persistent à cause d'un certain nombre de contraintes.

3.2. Contraintes au développement du partenariat université-entreprise

Les contraintes sont nombreuses dans le développement du partenariat université-entreprise. Seulement quelques unes sont abordées dans la présente analyse. Car si malgré le taux élevé du chômage et l'innovativité observée au sein d'une part importante de la population, peu d'entreprises sont créées en Haïti, c'est évidemment à cause d'un certain nombre de contraintes.

3.2.1. Le manque de développement de programmes innovants dans les universités

Comme au Sénégal, et peut-être plus en Haïti, le conservatisme académique gangrène les universités haïtiennes. La révision des cursus apparaît comme un choc pour les enseignants habitués à enseigner les mêmes cours. Ce conservatisme constitue probablement la principale cause de l'impossibilité de la construction d'une université haïtienne.

Ce manque d'innovation et de réalisme dans l'enseignement supérieur limite l'offre même de formation qui est restée longtemps plafonnée aux diplômes de licence. Les rares programmes de Master existant peinent à accompagner les étudiants à la diplômation. Pourtant, la création de centres de recherche et le développement de programmes de doctorat permettraient mieux de mettre en place la recherche fondamentale et la production de *business model*. Mais le problème de la faible implication des enseignants dans la recherche handicape le processus.

3.2.2. La peur du changement dans les universités

Un des plus grands handicaps de la construction de l'université haïtienne est le scepticisme des dirigeants des établissements universitaires. Alors que la concurrence s'accroît avec la multiplication des établissements, au lieu d'innover dans l'offre d'enseignement et de recherche, les responsables académiques haïtiens ont pour la plupart adopté la stratégie de l'isolement et/ou de lutte interuniversitaire. Le GTEF parle de clivage entre les universités

publiques et privées. Paradoxalement, il se crée pourtant des associations de dirigeants d'universités. Mais elles restent inefficaces.

Le climat de peur n'existe pas que du côté des dirigeants des universités. La prédominance de l'informalité dans l'économie haïtienne (Paul, Daméus et Garrabé, 2010) amène la plupart des dirigeants d'entreprises haïtiennes à être réticents dans le partage des informations avec les chercheurs. Ce manque de confiance peut être contourné par la multiplication d'entreprises innovantes issues du milieu universitaire. C'est pourquoi, nous avons indiqué la nécessité de faire émerger une nouvelle classe d'affaires dans le pays. Et l'université, plus que l'Etat, doit agir activement en ce sens. Car moins les universités innovent, plus elles sont déconnectées de la réalité socioéconomique, et plus la distance s'installe entre les universités et le monde des entreprises. Or, ce dernier sert non seulement de fournisseurs de données pour la recherche, mais constitue le lieu d'évaluation de la qualité des enseignements offerts à l'université.

Le sentiment de peur s'est même installé entre les universités et l'Etat haïtien. Ce sentiment constitue un grand handicap tant le triptyque universités-entreprises-Etat pourrait être efficace en termes de production de richesses. Il serait nécessaire de combattre ce sentiment issu de la dictature des années 1970-1980 d'une part, et dépasser le fameux partenariat public-privé et de mettre l'université au cœur de la politique économique nationale.

3.2.3. Faible capacité des universités à mobiliser des ressources humaines et financières

Il se crée de plus en plus de consortium et de cadres de partenariat entre les universités haïtiennes et des universités étrangères. Cependant, le conservatisme académique et le scepticisme soulignés précédemment empêchent les universités haïtiennes de mobiliser les opportunités ainsi créés. Or ces partenariats constituent un potentiel d'échanges de chercheurs susceptibles de compenser le manque de spécialistes en entrepreneuriat disponibles localement. En fait, comme dans le problème de la poule et de l'œuf, la déconnexion entre l'université et l'entreprise limite ses possibilités de financement.

D'une part, l'Etat haïtien n'investit pas assez dans l'enseignement supérieur et la recherche. D'autre part, les universités ont une trop faible capacité à s'attirer des financements. Par exemple, l'université d'Etat d'Haïti, la plus grande université du pays, est pratiquement bloquée dans sa démarche d'attraction de financement en dehors de l'Etat. Or l'ouverture de l'université sur l'entrepreneuriat est créatrice de débouchés dont des financements pour le développement de nouveaux programmes universitaires.

3.2.4. Le manque de mécanismes institutionnels

Le développement de mécanismes institutionnels par le pouvoir public peut utilement pallier certains des problèmes identifiés précédemment. A ce titre, plusieurs des recommandations du GTEF (2010) devraient déjà être mises en œuvre. Comme il est fait en France, la création,

parexemple, d'une Académie de l'entrepreneuriat, pourrait constituer un lieu de réflexions et d'échanges entre chercheurs et praticiens sur la promotion de l'entrepreneuriat et la recherche entrepreneuriale.

La création de bourses thèses fléchées entrepreneuriat pourrait inciter la création de recherche et de formation sur le thème. L'ouverture de ligne de financement public pour des centres de recherche en entrepreneuriat constituerait un mécanisme financier particulièrement incitatif. Par exemple, l'allocation d'un fonds d'un peu moins d'un million de dollars à l'université Quisqueya en 2011 a permis la création et le lancement d'un centre d'entrepreneuriat et d'innovation.

De la même façon, les ministères du commerce et de l'industrie, de l'économie et des finances, de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, pourraient dans une démarche d'accompagnement du développement économique national développer des mécanismes d'incitations à l'enseignement et le développement de l'entrepreneuriat. Il serait d'ailleurs très utile de créer un ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation. Il y a aussi besoin d'une instance de régulation et d'encadrement de l'activité entrepreneuriale. La création d'une agence nationale de la recherche scientifique et de l'innovation (ANRSI) paraît nécessaire. La distance existant jusqu'à présent entre le Centre de Facilitation des investissements (CFI) et les universités paraît étrange.

4. Conclusion

Les défis qui s'imposent dans la relation université-entrepreneuriat en Haïti doivent, nous semble-t-il, mobiliser l'ensemble de la société haïtienne. Pour sa propre survie, l'université ne peut pas rester à l'écart des débats sur la reconstruction d'Haïti. Elle doit être partie prenante du processus de la reconstruction car elle y a un rôle existentiel et un rôle sociétal. En développant l'approche entrepreneuriale, l'université peut se positionner comme étant le principal acteur à accompagner la reconstruction économique de la nation. Le développement croissant du nombre des universités offre l'occasion de penser l'université haïtienne. Celle-ci, en s'investissant dans l'entrepreneuriat, peut accompagner la nation dans la production de richesse et de bien-être, voire à réduire sa dépendance face à l'aide internationale (Paul, 2012b).

L'implication que doit avoir l'université dans l'économie nationale impose la nécessité pour les pouvoirs publics de participer dans le processus. Dans les pays industrialisés, comme les Etats-Unis, l'Etat participe à la commercialisation des résultats de la recherche au sens de « l'identification, l'évaluation, la protection, le transfert et/ou l'exploitation-valorisation de la propriété intellectuelle générée dans les universités » (Malissard et al., 2003).

Bien entendu, un certain nombre de contraintes doivent être surmontées sinon contournées. Beaucoup d'entre elles sont d'ordre psychologique mais aussi institutionnel. L'université doit se repenser afin de redéfinir sa fonction sociale qui est éminemment

entrepreneuriale. Ce faisant, elle rejoint le pouvoir public dans une démarche d'incubation d'entreprises. L'incitation et l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales supposent un partenariat tripartite université – entrepreneuriat – pouvoir public. Comme dans tous les pays, l'Etat haïtien est motivé par un taux élevé de croissance. Or la croissance économique se réalise essentiellement dans les entreprises, le fondement d'une politique de développement économique postule d'office le précédent triptyque. Car comme le dit le rapport Attali (1998), « Les entreprises innovantes, qui créeront l'essentiel des emplois et des richesses de demain, ne pourront se développer que dans une relation étroite et confiante avec le système universitaire ».

A l'ère de la consommation mais aussi de la technologie où nous sommes, l'université haïtienne ne doit pas se contenter de retransmettre les savoirs élaborés dans les universités étrangères. Elle ne doit pas se fermer non plus, contrairement à ce que prônent certains universitaires animés de nationalisme scientifique. Elle doit pouvoir, à travers la recherche appliquée débouchant sur la réalisation de projets entrepreneuriaux concrets, présenter au public des prototypes de produits ou de services susceptibles de l'intéresser. C'est dans une telle démarche que l'université retrouvera sa place dans la société. C'est alors qu'elle participera effectivement dans la reconstruction de la nation. Ce faisant, elle se met dans une meilleure position pour s'attirer des financements.

5. Bibliographie

Dia, A. A. (2011), L'Université sénégalaise face à la problématique de l'entrepreneuriat, *Revue de l'Entrepreneuriat*, Vol. 10, p. 9-32.

Attali, J. (1998), Pour un modèle européen d'enseignement supérieur, Rapport, [En ligne], <http://media.education.gouv.fr/file/94/9/5949.pdf>, consulté le 14 avril 2012.

Birch, D.L. (1981), Who Creates Jobs?, *The Public Interest*, Vol. 65, p. 3-14.

Clark, B.R. (1998), *Creating Entrepreneurial Universities: Organizational Ways of Transformation*, Oxford: Pergamon/Elsevier Science.

Etzkowitz, H. (2003), Research Groups as Quasi-firms: the Invention of the Entrepreneurial University, *Research Policy*, Vol. 32, n°1, p. 109–21.

Fayolle, A. (2001), Les enjeux du développement de l'enseignement de l'entrepreneuriat en France, Rapport d'étude réalisé pour la Direction de la Technologie, Ministère de la Recherche, 58 pages.

Filion, L.J. (1997), Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendance, *Revue Internationale PME*, vol. 10, n°2, p. 129-172.

GTEF (2010), Pour un pacte national sur l'éducation en Haïti, Rapport du Groupe de Travail sur l'Education et la Formation (GTEF) au Président de la République, Port-au-Prince : www.commissioneducation.ht, 330 pages.

Henault, G., M'Rabet R. (1990), *L'entrepreneuriat en Afrique francophone*, Ed. AUPELF-UREF, Paris.

Karutko, D.F. (2005), The emergence of entrepreneurship education : development, trends and challenges, *Entrepreneurship Theory and Practice*, Vol. 29, n°5, p. 577-597.

Malissard, P., Gingras, Y. et Gemme, B. (2003), La commercialisation de la recherche, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 3, n° 148, p. 57-67.

Miclea, M. (2004), "Apprendre à faire" comme pilier de l'enseignement et ses rapports avec les études entrepreneuriales dans l'enseignement supérieur. Le contexte européen et ses approches, *L'Enseignement Supérieur en Europe*, Vol. 29, n°2, pp. 18-35.

Paul, B. (2012a), Le changement institutionnel en Haïti, les véritables enjeux, *Revue Recherches, Etudes et Développement*, vol. 5, n° 1, fourthcoming.

Paul, B. (2012b), Comment sortir Haïti de la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale ? – Une proposition de stratégie, *Revue Thématique du GRAHN*, Fourthcoming.

Paul, B. (2011), La Caraïbe : des opportunités économiques institutionnellement limitées, in Cruse & Rhiney (Eds.), *Caribbean Atlas*, [En ligne]. <http://www.atlas-caraibe.fr/thematiques/qu-est-ce-que-la-caraibe/la-caraibe-des-opportunités-economiques-institutionnellement-limitees.html>, consulté le 14 avril 2012.

Paul, B. (2009), *L'Haïtianité : Institutions et Identité en Haïti*, Lille : ThebookEdition.

Paul, B., Dameus, A. et Garrabé, M. (2010), Le processus de tertiarisation de l'économie haïtienne, *Études caribéennes*, vol. 16, [en ligne], mis en ligne le 20 mai 2011, URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/4728>.

Schmitt, C. (2005), *Université et entreprise : une relation en quête de sens*, Vol. 1, ouvrage collectif, L'Harmattan, Collection Mouvements Économiques et Sociaux, 322 pages.

Schmitt, C., Bayad, M. (2001), Université et Entrepreneuriat, Document de Travail ESM-IAE, [En ligne], http://asso.nordnet.fr/adreg/UE_METZ.pdf, consulté le 12 avril 2012, 19 pages.

Slaughter, S., Leslie, L.L. (1997), *Academic Capitalism. Politics, Policies, and the Entrepreneurial University*, Baltimore: John Hopkins University Press.

Verstraete, T. (2000), Les universités et l'entrepreneuriat, Document de travail de l'ADREG, [En ligne], http://asso.nordnet.fr/adreg/univ_entrep.PDF, consulté le 12 avril 2012.